

N° 1-12

**BULLETIN D'INFORMATION
ET RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 23 janvier 2024

AVIS ET PUBLICATION :

- **PREFECTURE** :
 - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
- **SERVICES DECONCENTRES** :
 - DDT
 - DDETSPP
- **DIVERS** :
 - Conseil départemental de la Marne

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MARNE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

p 4

- Arrêté modificatif du **19 janvier 2024** à l'arrêté fixant la composition de la commission de conciliation du département de la Marne pour le concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme

SERVICES DECONCENTRES

Direction départementale des territoires de la Marne (D.D.T.)

p 7

- Arrêté modificatif du **17 janvier 2024** à l'arrêté portant création et composition de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Marne

- Arrêté du **10 octobre 2023** de prorogation du délai d'achèvement des travaux

- Arrêté du **10 octobre 2023** de prorogation du délai d'achèvement des travaux

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (D.D.E.T.S.P.P.)

P 13

- Arrêté préfectoral du **18 janvier 2024** portant composition du Conseil de Famille des Pupilles de l'État

DIVERS

☒ Conseil départemental de la Marne

p 17

- Arrêté du **1^{er} décembre 2023** portant modification de la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Préfecture de la Marne

Préfecture de la Marne

**Direction de la Coordination des
Politiques Publiques et de
l'Appui Territorial**



Châlons-en-Champagne, le

19 JAN. 2024

**Composition de la commission de conciliation
du département de la Marne pour le concours particulier
créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement
et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme**

**ARRETE MODIFICATIF
à l'arrêté fixant la composition de la commission de conciliation
du département de la Marne pour le concours particulier
créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement
et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme**

Le Préfet de la Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu :

- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 121-1 à L. 127-7, L. 122-18, L. 123-19, L. 124-1 à L. 124-4, L. 145-1 à L. 145-13, L. 146-1 à L. 146-9 et L. 147-1 à L. 147-8,
- le code électoral,
- le décret n° 2004-17 du 6 janvier 2004 modifiant les articles du CGCT relatifs à la DGD au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme,
- l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2020 fixant la composition de la commission de conciliation du département de la marne pour la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et la mise en œuvre des documents d'urbanisme,
- l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2021 portant modification de la composition de la commission de conciliation du département de la marne pour la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et la mise en œuvre des documents d'urbanisme,
- le mail en date du 13 décembre 2023 de la direction départementale des territoires de la Marne, sollicitant une modification,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Marne.

ARRETE

- Article 1 : Est désigné comme membre de la commission, au titre des élus communaux, Monsieur Romain DESANLIS, maire de Loisy-sur-Marne, en tant que membre titulaire, en remplacement de Monsieur Patrick LANTERNAT, maire de Frignicourt.
- Article 2 : Les autres articles de l'arrêté susvisé restent inchangés.
- Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Raymond YEDDOU

Services déconcentrés

Services déconcentrés

DDT



ARRÊTÉ MODIFICATIF
à l'arrêté portant création et composition de la Commission Départementale
de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Marne

Le Préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L 112-1-1 et D.112-1-11 ;
- VU** le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 111-4, L. 111-5, L. 132-13, L. 142-5, L. 143-17, L. 143-20, L.151-11, L. 151-12, L. 151-13, L. 153-16, L. 153-17, L. 161-4, L. 163-4, L. 163-8 ;
- VU** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt ;
- VU** le décret 2015-644 du 9 juin 2015 relatif à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ;
- VU** l'arrêté préfectoral portant création et composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la Marne en date du 08 septembre 2015,
- VU** les arrêtés modificatifs de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la Marne en date du 3 juin 2016, du 29 août 2017, du 16 octobre 2017, du 19 novembre 2017, du 26 février 2018, du 23 mai 2018, du 12 avril 2019, du 12 novembre 2020, du 24 septembre 2021, du 20 décembre 2021 et du 28 juillet 2022,
- VU** l'arrêté du Conseil Départemental de la Marne en date du 20 décembre 2023 portant désignation de Madame Danielle BERAT, Vice-Présidente du Conseil Départemental, en tant que représentante du Président du Conseil Départemental lors des réunions de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

L'article 2 est modifié comme suit :

Article 2 : la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Marne comprend :

Président : **M. le Préfet** ou son représentant ;

Membres :

1. En qualité de représentant du **Président du Conseil Départemental** :
Titulaire : **Madame Danielle BERAT**

2. En qualité de représentants des **Maires de la Marne** :
Titulaires : **Monsieur LEFORT Pascal**
Monsieur CARBONI Christian
Suppléants : **Monsieur BEDEK Patrick**
Monsieur BOUDVILLE Denis
3. En qualité de représentant d'un **Établissement Public ou d'un syndicat mixte** mentionné à l'article L.143-16 du code de l'urbanisme, ayant son siège dans le département :
Titulaire : **Madame BOUTILLAT Martine**
Suppléant : **Madame CHEVALLOT Pascale**
4. En qualité de représentant du **Président de l'Association Départementale des Communes Forestières de la Marne** :
Titulaire : **Monsieur DUVIVIER Joël**
Suppléant : **Monsieur CALLENS Franck**
5. En qualité de représentant de la **Direction Départementale des Territoires de la Marne** :
Titulaire : **Madame la Directrice de la Direction Départementale des Territoires de la Marne** ou son représentant
6. En qualité de représentant du **Président de la Chambre d'Agriculture de la Marne** :
Titulaire : **Monsieur PONCELET Thierry**
Suppléant : **Monsieur SANCHEZ Hervé**
7. En qualité de représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives au niveau départemental :
 - pour la **Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles de la Marne** :
Titulaire : **Monsieur GODIN Vincent**
Suppléant : **Monsieur GOBILLARD Vincent**
 - pour **les Jeunes Agriculteurs de la Marne** :
Titulaire : **Monsieur PERRIER Adrien**
Suppléant : **Monsieur APPERT COLLIN Timothée**
 - pour **la Coordination Rurale** :
Titulaire : **Monsieur BOITEUX Frédéric**
Suppléant : **Monsieur GRANDHOMME Yannick**
8. En qualité de représentant d'une association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture :
 - pour **l'Association Terre des Liens Champagne-Ardenne**:
Titulaire : **Madame STEVENOT Dominique**
9. En qualité de représentant **des Propriétaires Agricoles** :
 - pour **le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Marne** :
Titulaire : **Monsieur LHOTE Jean-François**
Suppléant : **Monsieur GIRONDE Francis**

10. En qualité de représentant du **Président du Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers de la Marne** :
- Titulaire : **Monsieur THIRION Michel**
Suppléant : **Monsieur LEGENDRE Jean-Claude**
11. En qualité de représentant du **Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne** :
- Titulaire : **Monsieur GRINGUILLARD François**
Suppléants : **Monsieur RADET Philippe**
Madame SARTON DU JONCHAY Sophie
12. En qualité de représentant du **Président de la Chambre Départementale des notaires** :
- Titulaire : **Maître THINUS Olivier**
Suppléants : **Maître JACQUET-MAZARGUIL Nathalie**
Maître D'ANZI Emilio
13. Deux représentants des **associations agréées de Protection de l'Environnement** :
- pour la **Ligue de Protection des Oiseaux** :
Titulaire : **Monsieur GEOFFROY Bryan**
Suppléant : **Madame PETERS Muriel**
 - pour le **Conservatoire d'Espaces Naturels Champagne-Ardenne** :
Titulaire : **Monsieur VENAULT Guy**
Suppléant : **Monsieur GONY Roger**
14. Le cas échéant, le **Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO)** :
Représentant : **Madame MONNIER Catherine**

Un représentant de la **Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural** de la Marne participe aux réunions avec voix consultative.

Le Directeur de l'agence locale de l'**Office National des Forêts** ou son représentant siège avec voix consultative, lorsque la commission traite de questions relatives aux espaces forestiers.

Les articles 1, 3 et 4 de l'arrêté restent inchangés.

Article 5 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Marne et la directrice départementale des territoires de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne.

Cet arrêté prend effet à la date de la signature.

Fait à Châlons-en-Champagne, le

17 JAN. 2024

Le Préfet de la Marne,



Henri PREVOST

Arrêté de prorogation du délai d'achèvement des travaux

- Vu** l'article D331-7 du code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la décision de financement n° 2016DD05100030 du 14 décembre 2016,
Vu la demande du FOYER REMOIS du 2 octobre 2023,

Article 1^{er}

En vertu de l'article D331-7 - alinéa 4 du Code de la Construction et de l'Habitation, une prorogation de 12 mois du délai d'achèvement des travaux, est accordée au FOYER REMOIS pour l'opération suivante :

- 36 logements (PLAI) au 23 rue de la Jouette à Vitry-Le-François

Article 2

Selon les dispositions prises dans l'article 1 du présent arrêté, les travaux de l'opération pré-citée devront être achevés au plus tard le 14 décembre 2024.

Article 3

Le Directeur Départemental des Territoires de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Châlons-en-Champagne, le 10 octobre 2023

Le Chef du Service Habitat et Ville Durables



David DELAISSE

Arrêté de prorogation du délai d'achèvement des travaux

Vu l'article D331-7 du code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la décision de financement n° 2016DD05100028 du 14 décembre 2016,

Vu la demande du FOYER REMOIS du 2 octobre 2023,

Article 1^{er}

En vertu de l'article D331-7 - alinéa 4 du Code de la Construction et de l'Habitation, une prorogation de 12 mois du délai d'achèvement des travaux, est accordée au FOYER REMOIS pour l'opération suivante :

- 7 logements (4 PLUS et 3 PLAI) au 23 rue de la Jouette à Vitry-Le-François

Article 2

Selon les dispositions prises dans l'article 1 du présent arrêté, les travaux de l'opération pré-citée devront être achevés au plus tard le 14 décembre 2024.

Article 3

Le Directeur Départemental des Territoires de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Châlons-en-Champagne, le 10 octobre 2023

Le Chef du Service Habitat et Ville Durables



David DELAISSE

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de
la Protection des Populations



PRÉFET DE LA MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations

Arrêté préfectoral portant composition du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat

PREFET DE LA MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L 224.1 et L 224.2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs aux organes chargés de la tutelle ;

Vu les articles R 224.1 à R 224.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs à la composition du conseil de famille ;

Vu le décret du 16 mars 2022 du Président de la République portant nomination de Monsieur Henri PREVOST en qualité de Préfet du département de la Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019 modifié désignant la composition du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019 fixant la composition du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne :

- **Représentants du Conseil Départemental de la Marne désignés par cette Assemblée sur proposition du Président :**

Madame Martine BOUTILLAT
Monsieur Claude GACHET

Membres de l'Union Départementale des Associations Familiales :

- **Titulaire :** Madame Cécile HENON, 38 rue Saint Thierry, 51100 REIMS.

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019 fixant la composition du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat est complété ainsi qu'il suit en ce qui concerne :

- **Personnes qualifiées en raison de l'intérêt qu'elles portent à la protection de l'Enfance et de la Famille :**

Madame Anne PRON, 14 bis, rue Jules Guesde, 51100 REIMS.

ARTICLE 3 :

La durée du mandat est fixée à 3 ans pour Madame Martine BOUTILLAT, Monsieur Claude GACHET et Madame Anne PRON.

ARTICLE 4 :

La durée du mandat est fixée à 6 ans pour Madame Cécile HENON.

ARTICLE 5 :

Le reste sans changement.

ARTICLE 6 :

La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le **18 JAN. 2024**

Le Préfet,



Henri PREVOST

Divers

Divers

**Conseil départemental
de la Marne**



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Arrêté portant modification de la composition
de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées**

Le Préfet du Département de la Marne,
Le Président du Conseil Départemental de la Marne,

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 100 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 (article 1-V) ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement (article 44)

Vu le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées et modifiant le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R 241-24,

Vu les différents arrêtés fixant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) du département de la Marne et notamment celui du 30 août 2019, modifié par les arrêtés des 4 septembre 2019, 1^{er} septembre 2021, 8 juillet 2022 et 1^{er} août 2023 ;

Vu la décision du Conseil d'Administration de la CAF du 5 avril 2022 désignant son représentant au sein de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu la décision du Conseil de la CPAM du 27 avril 2022 désignant son représentant au sein de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu la désignation par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Marne (CDCA) du 23 juin 2023, des représentants des associations de personnes handicapées et de leur famille ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 24 novembre 2023 désignant 8 conseillers départementaux (4 titulaires et 4 suppléants) pour siéger à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Sur proposition de Mme la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne et de Mme la Vice-présidente du Conseil départemental de la Marne en charge du handicap ;

ARRETE

Article 1: l'arrêté du 30 août 2019, modifié par l'arrêté du 4 septembre 2019 du 1^{er} septembre 2021, du 8 juillet 2022 et du 1^{er} août 2023 est abrogé.

Article 2: la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées pour le Département de la Marne est composée comme suit :

1- Membres représentant le Département de la Marne :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - Mme Monique Dorgueille | - suppléante : Mme Florence Loiselet |
| - M. Claude Gachet | - suppléant : M. Mario Rossi |
| - Mme Marie-Thérèse Simonet | - suppléante : Mme Marie-Thérèse Picot |
| - Mme Sabine Galicher | - suppléante : Mme Frédérique Schulthess |

2- Membres représentant l'Etat et l'Agence Régionale de Santé du Grand Est :

- La Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne ou son représentant
- Le Directeur académique des services de l'Education Nationale agissant sur délégation de la Rectrice d'académie, représenté par Mme Olga Couvert
- La Déléguée territoriale de la Marne de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, représentée par Mme Valérie Pajak ou son suppléant M. Eric Clozet.

3- Membres représentant les organismes d'assurance maladie et de prestations familiales :

Titulaires :

- M. Jean Saupique, administrateur de la MSA Marne-Ardenne-Meuse
- Mme Anne-Claire Courtin, conseillère de la CPAM de la Marne

Suppléants :

- M. Jean Boileau, représentant la CAF de la Marne
- *poste vacant*

4- Membres représentant les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales :

Titulaires :

- Mme Véronique Garnier-Nancey, CFDT
- M. Thierry Thouroude, CGT

Suppléants :

- M. Jean-Marie HOLVOET, CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises)
- *poste vacant*

5- Membres représentant les associations de parents d'élèves :

Titulaire :

- M. Alexandre BOOMS, FCPE

Suppléante :

- Mme Béatrice LUTZ, PEEP

6- Membres représentant les associations de personnes handicapées et de leur famille :

Titulaire 1 :

- Mme Christine Dommange, Autisme Marne

Suppléants :

- M. Christian Charlot, Autisme Marne
- *poste vacant*

Titulaire 2 :

- Mme Liliane Cotton, UNAFAM

Suppléants :

- M. Patrick Clément de Givry, UNAFAM
- M. Dominique Bonnaire, ADAPEI (ACPEI)

Titulaire 3 :

- Mme Yamina Couturier, GIHP

Suppléants :

- M. Richard Gauthier, AA IMC NE
- M. Thierry Wiart, Association Valentin Haüy

Titulaire 4 :

- M. Claude Ney, APAJH Marne GPEAJH

Suppléantes :

- Mme Edith Christophe, AA IMC NE
- Mme Marie-Chantal Berkani, ACPEI

Titulaire 5 :

- Mme Badia Allard, APF

Suppléants :

- Mme Ménéhould Heinen, CRMC
- M. Michel Triqueneaux, CRMC

Titulaire 6 :

- Mme Corinne Peran, Comité Départemental Handisport Marne

Suppléantes :

- Mme Bénédicte Cremmer, Comité Départemental Sport Adapté (CDSA)
- Mme Chantal Blot, UDAF de la Marne

Titulaire 7 :

- Mme Aurore Sohier, Le regard au bout des doigts

Suppléants :

- M. André Opiard, RETINA France
- M. Antoine Thiebault, Le regard au bout des doigts

7- Membres représentant le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Marne

Titulaire :

- Mme Denis Jacon, AFM Téléthon

Suppléant :

- *poste vacant*

8- Membres représentant les organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées

Titulaire 1 :

- Mme Céline Guissant, ACPEI

Suppléantes :

- Mme Fabienne Guerin Boudjemai, ADPEP 51
- Mme Sandrine Couplet, Papillons Blancs en Champagne
- Mme Nathalie Quelin, Association l'Amitié

Titulaire 2 :

- Mme Marion Destrez, Elan Argonnais

Suppléants :

- M. Jean-François Lesport, Directeur ITEP Fondation Lucy Lebon
- Mme Silvia Le Boeuf, Sève-Eveil
- Mme Caroline Frankart, Papillons Blancs en Champagne

Article 3 : le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Marne et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Marne.

Article 4 : le présent arrêté prend effet au 1^{er} décembre 2023

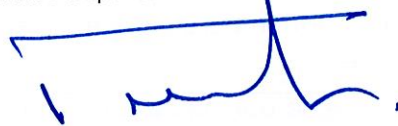
Châlons-en-Champagne, le 1^{er} décembre 2023.

Le Préfet de la Marne



Henri Prevost

Le Président
du Conseil départemental de la Marne



Jean-Marc ROZE